

## DÉCHETS VÉGÉTAUX, DÉCHETS DE RESTAURATION, BIODÉCHETS : VERS UNE GESTION DE PROXIMITÉ

Réunion du 05.11.2009  
Compte-rendu

### Accueil : Le réseau d'échanges techniques sur le développement durable des territoires en Picardie (Sophie Rouat – ADEME Picardie)

La réunion de ce jour s'inscrit dans une série de rencontres que l'ADEME Picardie s'est proposée d'organiser, dans le cadre d'un réseau d'échanges techniques sur le développement durable des territoires. Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de l'année 2009 : réglementation thermique des bâtiments existants, approche environnementale de l'urbanisme (AEU), Grenelle de l'Environnement, réglementation thermique des bâtiments existants...). L'objectif de ce réseau est de créer un lieu d'échange d'expériences, d'identification et de partage d'outils et de démarches nouvelles. Il doit être l'occasion d'associer des professionnels d'horizons divers, collectivités, bureaux d'étude, entreprises ou associations.

Pour compléter les rencontres organisées mensuellement, un outil d'échange à distance, accessible par Internet, doit permettre à tous d'accéder aux sources d'informations de référence, d'ajouter un commentaire ou une question, ou encore d'émettre des propositions. Ce site a pour vocation d'être un lieu permanent d'échange.

La rencontre de ce jour, organisée conjointement par le Conseil Général de la Somme, la Chambre d'Agriculture de la Somme et l'ADEME Picardie porte sur le thème de la gestion de proximité des déchets organiques.

Ont été invités à participer à cette réunion majoritairement des collectivités locales exerçant la compétence gestion des déchets ménagers, mais également des associations, établissements scolaires, établissements d'aide par le travail (ESAT)...

### Introduction : Qu'est ce que la gestion de proximité des déchets organiques ? (Sophie Rouat – ADEME Picardie)

La présentation de Sophie Rouat figure sur un diaporama téléchargeable sur le site du réseau d'échanges techniques.

L'introduction de cette réunion a été l'occasion de replacer quelques points de repères :

- la terminologie : la gestion de proximité est une échelle pertinente entre la gestion domestique et la gestion centralisée ; elle concerne aussi bien la gestion autonome d'un établissement que la gestion semi-collective en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement.
- les enjeux : les objectifs de réduction des déchets de la loi Grenelle 1 (réduire la production et la nocivité, améliorer les performances de la valorisation matière et organique, limiter le stockage et l'incinération).
- les déchets concernés.

- la situation en Picardie : la gestion organique des déchets de proximité est prise en compte dans les trois plans départementaux d'élimination des déchets ménagers (PDEDMA), 3 opérations et 15 projets sont recensés.
- les motivations, qui peuvent porter aussi bien sur l'amélioration de la valorisation organique (sur laquelle il existe encore un potentiel important), la baisse des coûts de gestion, la sensibilisation des usagers ou encore sur la création d'emplois d'insertion.
- les difficultés ; les porteurs de projet sont confrontés à des difficultés pour estimer les flux, pour bénéficier de formations techniques adaptées, pour définir les modalités contractuelles avec les collectivités locales, pour bénéficier d'un accompagnement au montage de projet.
- les perspectives ; l'émergence de nouveaux projets intégrés dans des démarches territoriales, facilitée par des dispositifs d'accompagnement comme celui que propose la Mission Bio-Déchets et des parcours de formations de formateurs.

## 1. La diversité des solutions mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération Havraise (Stéphane Denize - CODAH)

Stéphane Denize, chef de projet compostage et éco-gestes, a présenté les actions menées par la CODAH sur son territoire pour permettre le développement du compostage domestique et du compostage de proximité. Une présentation sous forme de diaporama ayant servi de support à cette présentation est disponible sur le site du réseau d'échanges techniques. Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le livret du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques.

Bien qu'extérieure à la région Picardie, l'expérience de la CODAH semblait particulièrement intéressante à relater du fait de la diversité des solutions techniques mises en œuvre :

- compostage individuel, pour l'habitat pavillonnaire,
- lombri-compostage, pour l'habitat vertical,
- compostage semi-collectif en pied d'immeuble,

Les résultats obtenus, bien que les services de la CODAH aient encore peu de recul, sont globalement satisfaisants, si l'on se réfère aux enquêtes réalisées auprès des usagers.

## 2. La gestion autonome des déchets d'entretien d'espaces verts et des déchets de restauration par l'ESAT de Gézaincourt (Cyrille Valour – ESAT de Gézaincourt / Sophie Amat – Chambre d'Agriculture de la Somme)

Cyrille Valour et Sophie Amat ont présenté le projet réalisé par l'ESAT de Gézaincourt qui a permis la création d'une plateforme de compostage autonome. Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le livret du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le diaporama ayant servi de support à la présentation est également disponible en ligne.

Ces deux présentations ont suscité quelques questions et réactions :

*Pascal Leclerc, de l'ESAT de Marcheville : L'aire de compostage doit-elle nécessairement être bétonnée ?*

Pour la quantité de bio-déchets traitée annuellement sur la plateforme de Gézaincourt, la réglementation ne prévoit pas d'obligation d'étanchéifier la plateforme. L'aide de compostage de Gézaincourt est en craie. (40 cm d'épaisseur).

La nomenclature ICPE concernant la valorisation organique vient d'être modifiée en octobre 2009.

*Denis Mazaud, ADEME, a apporté les précisions suivantes :*

- pour la valorisation de matières végétales brutes, les seuils pour les flux entrants sont les suivants :
  - supérieur à 3 tonnes/jour = déclaration,
  - supérieur à 30 tonnes/jour = autorisation.
- Pour la valorisation de déchets mélangés (boues de stations d'épuration, déchets de restauration...), les seuils pour les flux entrants sont les suivants :
  - supérieur à 2 tonnes/jour = déclaration,
  - supérieur à 20 tonnes/jour = autorisation.
- Pour tous les autres flux (ordures ménagères), une autorisation est nécessaire dès la première tonne.

En dessous de 2 tonnes par jour, le règlement sanitaire départemental s'applique, mais il n'est pas vraiment adapté pour les opérations de compostage. Pour couvrir ce vide juridique, le MEEDDAT prévoit de diffuser une circulaire reprenant les principales préconisations pour la gestion de proximité. La diffusion de cette circulaire est envisagée dans quelques mois.

*Sylvie Astelle, Conseil Général de la Somme : quel est le statut des éco-conseillers de la CODAH, quel parcours de formation leur est proposé, comment s'articulent et se coordonnent-ils avec le maître composteur ?*

L'ensemble de ces intervenants sont rattachés à la cellule éco-gestes, sous la responsabilité d'un chef de projet : le maître composteur et 4 éco-conseillers (dont 2 interviennent sur l'animation et 2 sur les performances et la qualité du tri). Ils sont tous des agents de la fonction publique territoriale. Certains occupaient auparavant la fonction d'ambassadeur du tri, mais leur mission a été élargie, notamment vers les actions de prévention.

*Marc Pellet, Communauté de Communes du Pays Noyonnais : la facturation sur le territoire de la CODAH est-elle proportionnelle à la quantité de déchets produits par les ménages (valorisation de l'effort fourni par ceux qui compostent) ? Comment s'assure-t-on du respect des règles de tri par les usagers ?*

Les usagers de la CODAH sont soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ; il n'y a pas de redevance incitative, les usagers ne sont donc pas récompensés sur l'effort de tri qu'ils effectuent. A l'échelle de la CODAH, il n'est pas possible de « contrôler » le respect des règles de compostage (le parc doit équiper 11 000 logements pavillonnaires à terme). Une information sur les bonnes pratiques : « les règles d'or du compostage », est diffusée auprès des particuliers sous forme d'un guide. Un éco-conseiller est disponible pour conseiller les usagers et peut effectuer un suivi : recommandations sur le brassage (permettant de limiter les émanations de méthane), aider à résoudre les anomalies, surveiller le niveau d'humidité... Enfin dans les enquêtes réalisées auprès des usagers, on constate que la plupart d'entre eux respectent les règles qui leur sont préconisées.

### *A qui appartient le composteur ?*

Le composteur a le même statut que les conteneurs de tri ou de collecte des ordures ménagères : il est attribué au logement.

**François, CTE de la Somme** : *Comment fait-on pour convaincre les usagers pour la mise en place du lombricompostage ?*

Le lombricompostage présente peu de contraintes (faible place occupée, pas de nuisances olfactives). Il est important d'expliquer que le lombricomposteur doit être vidé deux fois par an pour récupérer le compost produit. La diffusion de l'information se fait essentiellement par le bouche à oreille. L'objectif de 175 foyers dans l'année a été largement atteint en 2009. Une centaine de personnes sont déjà inscrites pour 2010.

**François, SIROM de Doullens**, *On peut tout de même s'interroger sur l'opportunité de produire du compost en habitat vertical. Que fait-on du produit ?*

Lorsqu'on les interroge dans le cadre des enquêtes de suivi, la première motivation des usagers est la réduction des déchets à la source. L'obtention du « thé de vers » (engrais liquide à diluer dans 10 fois le volume d'eau) est la deuxième source de motivation. Il est certain que la plupart des usagers produisent plus de compost que pour leurs propres besoins en appartement (engrais liquide produit en permanence, 10 à 12 kg de matières organiques dans l'année). Le plus souvent, les produits en excédent sont distribués dans l'entourage.

**M. Lepage, Communauté de Communes de Chauny-Tergnier**, *Dans le cas de l'ESAT de Gézaincourt, quelle utilisation est faite du compost produit ?*

Le compost produit sur la plateforme de Gézaincourt est utilisé pour les besoins de l'activité de floriculture, pour les espaces verts de l'établissement et pour le maraîchage (1 hectare). Une réflexion est engagée sur une future commercialisation de ce compost. Il a subi plusieurs analyses qui ont permis de vérifier que le produit pouvait être commercialisé.

Le compost produit sur la plateforme permet d'évacuer les déchets verts et les déchets de restauration de l'établissement. Toutes les espèces végétales y sont mélangées : feuillus, résineux... Le compost produit ne présente pas de problèmes d'acidité (comme c'est le cas avec les déchets de résineux utilisés seuls en paillage).

**Véronique Bozzo, Parc Naturel Régional Oise Pays de France**, *le compostage en pied d'immeuble repose-t-il sur l'implication d'un gardien ou de certains habitants ?*

Dans la résidence sur laquelle l'opération a été lancée initialement, le gardien a été la principale personne à convaincre. Il a dû changer ses pratiques, assumer de nouvelles tâches (transfert des bio-seaux, brassage du compost, broyage des végétaux, paillage des massifs...). Toutefois cette nouvelle organisation a permis de valoriser son travail : contribution à la réduction des déchets, suppression de l'utilisation des phytosanitaires, diminution de la fréquence de sorties des bacs. Il s'est véritablement approprié la démarche, avec l'appui d'un habitant de l'immeuble.

*En ce qui concerne le plan de communication de la CODAH, comment est-il décliné sur les trois axes évoqués ?*

Il n'y a pas de plan de communication spécifique aux opérations de compostage. La communication autour de ces opérations figure dans l'enveloppe globale. Ces opérations seront intégrées dans le

plan local de prévention qui devrait entrer en vigueur prochainement.

*Denis Mazaud, ADEME*

L'enquête mentionnée dans Environnement Magazine fait état de 28% des usagers ayant une pratique de compostage qui en effectue régulièrement le brassage, en moyenne nationale. On peut préciser ce chiffre :

- pour les usagers qui compostent en tas : 22% effectuent régulièrement un brassage,
- pour les usagers qui utilisent un composteur : 40% effectuent régulièrement un brassage,

Sur la CODAH, ce chiffre atteindrait 45%. Ce chiffre plus élevé s'explique par l'accompagnement fourni par la CODAH et la promotion autour des opérations de compostage.

### 3. Projection d'un film sur l'expérience du compostage de quartier à Saint-Philbert de Bouaine

Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le dossier du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le film projeté au cours de la réunion pourra prochainement être visionné sur le site du réseau d'échanges techniques.

### 4. Le projet de gestion autonome des déchets de restauration collective au Collège de Braine (Corine Cousin, Conseil Général de l'Aisne – M. Coquelet, Directeur de la SEGPA du Collège de Braine)

Melle Cousin et M. Coquelet ont présenté conjointement le projet de mise en place d'une gestion autonome des déchets de restauration sur le Collège de Braine.

Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le dossier du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le diaporama ayant servi de support à la présentation est également disponible en ligne.

Cette présentation a suscité quelques questions et réactions :

**CPIE de la Somme** : *quel est le budget de fonctionnement annuel estimé pour cet équipement ?*

Le budget annuel sera établi par la Direction des Collèges du Conseil Général. Il doit inclure : une évaluation de la consommation d'électricité de l'équipement, le temps passé par le personnel (il faut impérativement désigner une personne qui en sera responsable). L'opération ne se résume donc pas à l'investissement.

*ADEME* : *l'équipement de compostage électro-mécanique, système nouveau, ne risque-t-il pas de subir des pannes ou de rencontrer des difficultés techniques ?*

Le Conseil Général s'est rapproché de plusieurs utilisateurs pour s'assurer du bon fonctionnement de ces équipements : le Lycée Pierre-Gilles de Genne de Digne les Bains (qui n'utilise pas le même équipement, mais un équipement provenant du même fournisseur), un collège en Gironde et un autre collège à Mâcon. Ces établissements n'ont pour le moment pas rencontré de difficultés, sauf un défaut d'approvisionnement en matière structurante, ce qui a un impact sur la qualité du compost, mais peut-être résolu aisément.

*Denis Mazaud (ADEME)* ; La sciure est un agent carboné, utile dans le processus de compostage, mais n'est pas une matière suffisamment structurante : la matière en décomposition risque d'être mise en boule, entraînant un défaut de circulation d'air. Il faudrait peut-être envisagé d'introduire du broyat de branchages dans le processus (issu des déchets verts de l'établissement) et pas uniquement de la sciure. Des tests de maturation devraient également être effectués régulièrement.

*Sophie Rouat (ADEME)*

Il est prévu une évaluation de cette première expérimentation avant d'envisager sa reproduction dans d'autres établissements.

**M. Dubois, Communauté de Communes du Vimeu Industriel**, *quel soutien peut apporter le Conseil Général de la Somme sur notre département ? Dispose-t-on d'éléments permettant de mesurer le retour sur investissement d'une telle opération ?*

La mesure du retour sur investissement est plus ou moins directe. Le Collège de Braine n'est en effet pas assujéti à la redevance spéciale, il n'y a donc pas d'économie directe pour le budget du Collège. Mais il y a bien une économie pour la collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets. Pour le collège, les répercussions financières peuvent porter sur l'accès à la déchèterie de Braine, qui est payant pour le collège (pour les déchets verts, si ceux-ci sont effectivement traités en compostage), et sur l'achat des produits phytosanitaires pour l'atelier d'horticulture.

*Sophie Rouat (ADEME)*

Ces initiatives de compostage ont un impact positif à plusieurs niveaux : l'investissement de l'un peut conduire à une réduction des coûts pour un autre acteur. Il n'est pas toujours facile d'articuler les différents acteurs entre eux pour mesurer ces effets induits, et construire des partenariats permettant de les atteindre.

*M. Dubois, Communauté de Communes du Vimeu Industriel*

La Communauté de Communes du Vimeu Industriel compte en effet 2 collèges et 1 lycée qui accueillent des effectifs importants, avec lesquels elle souhaiterait aller plus loin dans la réduction des déchets produits. Tous les établissements n'ont pas, comme le collège de Braine, la chance de n'être pas assujéti à la redevance spéciale.

*Johanna Descoings – Conseil Général de la Somme*

Le Conseil Général de la Somme souhaite engager une démarche pour améliorer la gestion des déchets fermentescibles dans les établissements scolaires. Une étude a été lancée auprès de 5 collèges pilotes du département (un collège d'Amiens est particulièrement mobilisé), en collaboration avec Sophie Amat de la Chambre d'Agriculture. L'objectif du Conseil Général serait d'équiper à terme chaque collège d'un composteur, au minimum pour valoriser les déchets verts, et éventuellement pour valoriser les déchets de restauration. Les réticences sont souvent plus fortes sur cette deuxième catégorie de déchets.

*Sophie Rouat (ADEME)*

Il faut retenir en tous cas l'importance d'associer les collectivités en compétence sur la collecte et le traitement à chacune de ces opérations.

.

### *Pamela Anthony, Communauté de Communes des Portes de la Thiérache*

Pour mesurer le retour sur investissement de ces opérations, il est nécessaire d'intégrer une étape de pesée dans le processus, pour évaluer les quantités effectivement traitées.

*Stéphane Denize, CODAH, La CODAH étudie également un projet de compostage autonome pour une cuisine centrale, produisant environ 800 repas. Dans la réflexion, des solutions manuelles, plus faciles à appréhender et moins coûteuses, sont envisageables. Pourquoi avoir fait le choix de l'électromécanique ?*

Le principal critère était le nombre de repas par jour (400), mais également le fait que des sciures soient produites directement sur le site. Le contexte se prêtait assez bien à une expérimentation (surface disponible, personnel, restructuration de la cuisine...) avec un outil très peu contraignant en terme de manipulations, permettant de traiter des quantités importantes dans un temps réduit. Cette formule qui a été choisie pour ce test ne sera pas forcément à systématiser.

*Comment assurer la surveillance du composteur pendant les vacances scolaires ?*

Pendant les vacances en cours d'année scolaire, le collège de Braine dispose toujours de personnel sur le site (agents techniques, personnel enseignant...), pour les vacances d'été (au cours desquelles le composteur ne sera plus alimenté), une organisation adaptée devra être mise en place.

## **5. Quelques éléments de méthode : vers un schéma territorial de gestion des déchets organiques (STGDO) - (Denis Mazaud -ADEME)**

Denis Mazaud a présenté les bases de réflexion pour l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des déchets organiques (STGDO) :

- rappels terminologiques,
- les enjeux : la nécessité d'une approche spécifique, la nécessité de prendre en compte tout ce qui est produit, et non uniquement ce qui est collecté,
- le contenu de la démarche : multi-déchets, multi-acteurs, multi-filières,
- les différents niveaux de traitement : du compostage domestique au traitement centralisé,
- les principes à hiérarchiser et à rappeler pour guider les choix : prévention, proximité, globalité, complémentarité,
- la méthode de mise en place : territoire, pilotage, constats, analyse, scénarios, décision, mise en application.

Le diaporama utilisé par Denis Mazaud est disponible sur le site du réseau d'échanges techniques de l'ADEME.

La documentation permettant d'aller plus loin est disponible sur le site suivant :

<http://ftp.atmonet.org/>

Identifiant : gestiondomestique

Mot de passe : ademe

### Questions et réactions :

*Sarah Boucher, Communauté de Communes de la Picardie Verte*

Notre collectivité a engagé une démarche pour promouvoir le compostage individuel. Au-delà de cette première opération, nous sommes à la recherche d'autres possibilités de réduction ou de meilleure valorisation des déchets organiques, notamment avec les établissements scolaires ou d'autres acteurs privés.

Le schéma territorial de gestion des déchets organiques permet d'éviter la concurrence entre équipements et doit favoriser la recherche de complémentarités.

*Denis Mazaud, ADEME*

La Loi Grenelle 2, prévue pour janvier 2010, prévoit une obligation de tri et de mise à disposition des déchets organiques pour les gros producteurs, afin de permettre une collecte sélective et un traitement approprié, ou comme solution alternative, la mise en place d'une gestion autonome.

*Colette Finet, Amiens Métropole, Commune de Longueau*

La mairie de Longueau travaille sur un projet de compostage expérimental et pédagogique dans le cadre des jardins d'insertion sur le territoire communal. Les apports d'une réunion comme celle d'aujourd'hui sont nombreux pour des personnes qui ne sont pas spécialisées de ces questions : terminologie, méthode de travail, exemples concrets et références théoriques.

*Isabelle Riotor, Communauté de Communes de la Région de Guise*

Le montage d'un schéma territorial de ce type sur une petite collectivité de 12 000 habitants est difficile à envisager. Il serait intéressant de prendre connaissance d'exemples existants de partenariats entre collectivités au niveau d'un pays ou de collaborations entre syndicats de traitement.

*Catherine Fournier, Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, L'idée d'un schéma territorial semble très intéressante, mais elle a sans doute vocation à s'appliquer dans le cadre d'un PDEDMA, voire à être rendus obligatoires dans ce cadre. Mais, qui peut mettre en œuvre et financer ces opérations ?*

Denis Mazaud, ADEME. Il ne semble pas nécessaire de rendre ces démarches obligatoires. Il s'agit en fait de se donner les moyens de structurer l'organisation territoriale de la valorisation organique. Les solutions doivent être articulées entre elles, dans un souci de cohérence entre l'ensemble des acteurs. Ce schéma territorial de gestion des déchets organiques peut toutefois être intégré dans un PDEDMA.

Sophie Rouat, ADEME. Le département n'est d'ailleurs pas le seul échelon territorial pertinent. Ce schéma peut être envisagé à l'échelle d'un syndicat de traitement.

*Catherine Fournier, Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, A l'échelle du syndicat de traitement, il est difficile de parvenir à mettre en cohérence les actions entreprises, à les recenser et à en mesurer l'impact. Nous avons besoins d'un cadre pour éviter les démarches isolées, les risques d'interférences, les incidences sur les actions des collectivités voisines.*

Sophie Rouat, ADEME. Il existe en effet des expériences dispersées, conduites parfois au coup par coup, sans coordination d'ensemble, avec un risque de télescopage entre les initiatives. Les outils que nous proposons de mettre en place (plan de prévention, STGDO) ont vocation à remédier à ce manque de cohérence globale.

.

### *Frédéric Blin, Pays du Grand Amiénois*

Une étude a été engagée en mai 2009 à l'échelle du pays, soit 7/8 EPCI exerçant la compétence déchets, sur les solutions permettant une meilleure valorisation des déchets organiques, initiative qui pourrait être une étape dans l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des déchets organiques (STGDO). Cette étude envisage toutes les possibilités permettant d'articuler les différentes pistes de valorisation organique et de rechercher des solutions visant à optimiser les équipements centralisés. Elle peut être l'occasion de favoriser des échanges d'expériences, de créer un effet d'entraînement et des motivations pour d'autres collectivités.

## **6. Les soutiens techniques et financiers apportés aux porteurs de projets**

### *Johanna Descoings – Conseil Général de la Somme*

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) de la Somme, révisé en fin 2007, met l'accent sur trois axes de travail : la prévention, la valorisation et l'organisation territoriale.

Des soutiens financiers sont prévus dans ce cadre pour les actions innovantes (soutien du Conseil Général à hauteur de 25% du montant hors taxes, avec un plafond de 50 000 € par opération).

Un plan départemental de prévention devrait entrer en vigueur en début 2010, avec notamment la création d'un poste de chargé de mission dès le mois de janvier. La gestion de proximité des déchets organiques s'inscrit dans les actions visées par le plan de prévention. Si le taux d'aide sur les opérations relevant de cette thématique n'est pas encore validé par les élus, il devrait selon toute vraisemblance être orienté à la hausse. Sont concernés par cette mesure les collectivités publiques, mais également les établissements scolaires ou les associations.

### *Sophie Amat – Chambre d'Agriculture de la Somme*

La mission bio-déchets est une spécificité de la Chambre d'Agriculture de la Somme, développée avec le soutien du Conseil Général. Elle a pour objet d'apporter une aide technique aux porteurs de projet (ce qui a par exemple été fait pour l'ESAT de Gézaincourt). Sans prétendre à apporter des réponses techniques immédiates à toutes les interrogations et difficultés que peut rencontrer un porteur de projet, la mission peut fournir une aide utile en favorisant l'échange d'expériences, en mettant en relation les porteurs de projet et des partenaires disposant d'une expertise ou de résultats sur leurs propres expérimentations, en organisant des visites de site.

### *Sophie Rouat – Ademe Picardie*

Le dispositif d'aide de l'ADEME a été révisé suite au conseil d'administration du 7 octobre 2009, pour le rendre cohérent avec les orientations de la Loi Grenelle 1, adoptée en août 2009. Ce nouveau dispositif est immédiatement applicable et est adopté pour la période 2010-2012.

Les modalités seront progressivement précisées par la Direction Régionale, en fonction des sollicitations des porteurs de projet. Dans les principes, et pour ce qui concerne la gestion des déchets, sont réaffirmées les orientations suivantes :

- accompagnement à la mise en place de plans et programmes de prévention,

- soutien à la réalisation des investissements pour le compostage domestique, pour les recycle-ries/ressourceries (50% des investissements, avec un plafond d'intervention),
- soutien à la réalisation des investissements pour d'autres équipements de valorisation organique (30% des investissements, avec un plafond d'intervention),

Les possibilités d'aide concernent également la rénovation et le réaménagement des déchèteries ou des centres de tri, dans le cadre d'un programme pluriannuel, afin d'améliorer la sécurité et de permettre la mise en place de nouvelles filières.

Si l'année 2009 a été une année de transition pour le soutien aux dispositifs de compostage domestique et de valorisation organique, les possibilités sont à nouveau élargies pour 2010, en s'inscrivant toutefois dans l'esprit et le cadre des plans de prévention, qui se traduisent notamment par des objectifs chiffrés de réduction des déchets.

## 7. Conclusion (Sophie Rouat - ADEME Picardie)

L'équipe de l'ADEME Picardie vient d'être complétée avec l'arrivée d'Aline Blin, qui interviendra sur la thématique des déchets, à travers la prévention, la gestion de proximité des déchets organiques, et les filières de valorisation.

Dans l'esprit de ces réseaux d'échanges techniques, la rencontre de ce jour a permis de partager des expériences, de diffuser des ressources concrètes qui permettront, à terme, de faire avancer des projets. Elle a vocation à se poursuivre par l'intermédiaire de notre outil d'échange à distance : <http://ademe-picardie.cap3c.net>. L'ensemble des documents et outils évoqués au cours de cette rencontre seront diffusés en ligne.

La prochaine rencontre organisée dans le cadre des réseaux d'échanges techniques portera sur le thème des **réseaux de chaleur**. Elle est programmée le jeudi 10 décembre 2009 à 14 h dans les locaux de l'ADEME à Amiens.